

Plateforme de coordination et orientation TND

Dr POIRIER-GARCIA Marie-Hélène
Dr PEDEBOSCQ Audrey
C. GAISNE-REUZE – Ass Chef Pôle
C.POISSON – cadre de santé PIJ

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

Projet porté par EPSM

ARPEP : Co-porteur du projet

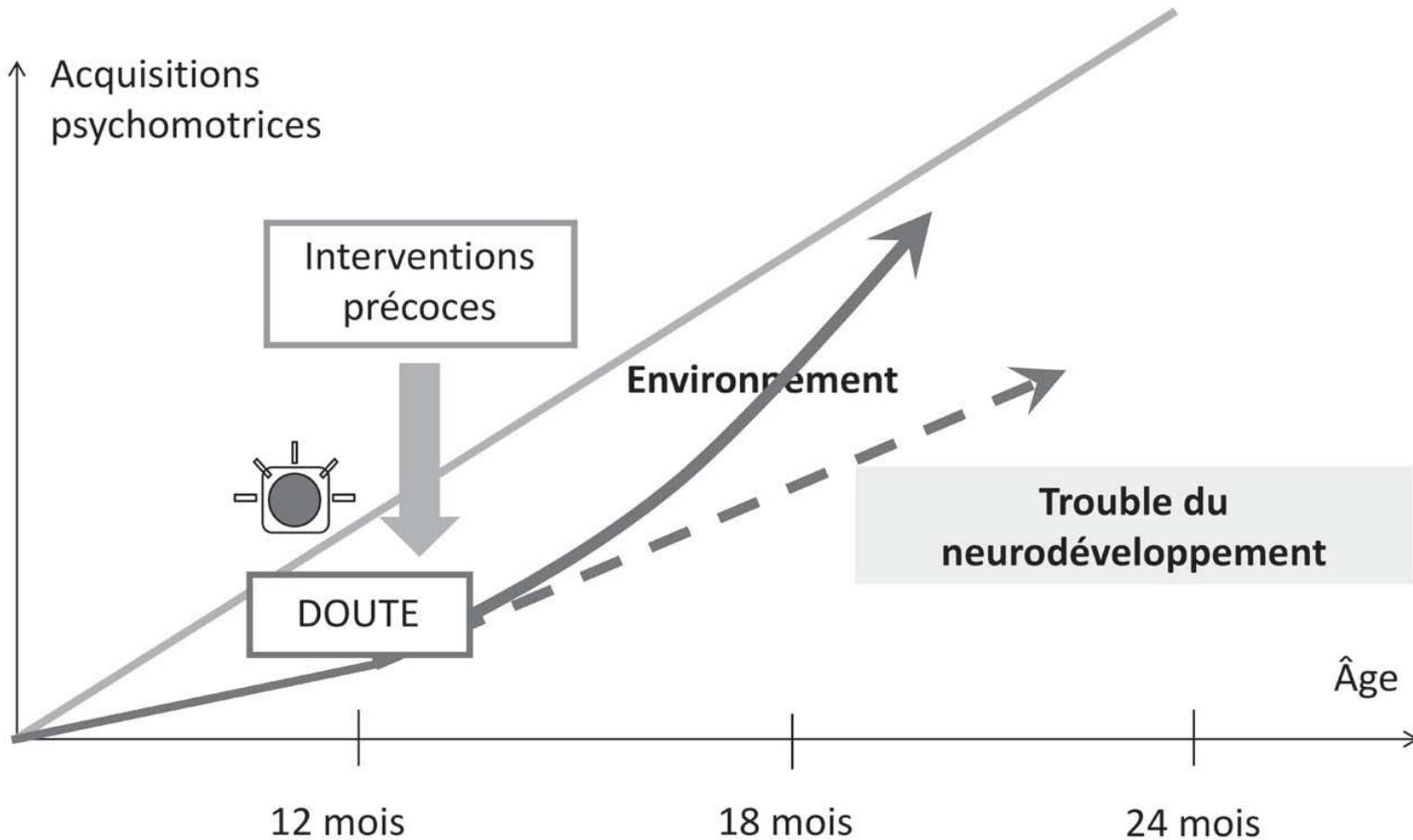
TND : Troubles neurodéveloppementaux

TND : Affections débutant durant la période du développement, responsables d'une déviation plus ou moins précoce de la trajectoire développementale typique.

→ Difficultés dans l'acquisition et l'exécution des fonctions :

- Intellectuelles
- Motrices
- Sensorielles
- Comportementales
- Sociales
- Langagières

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

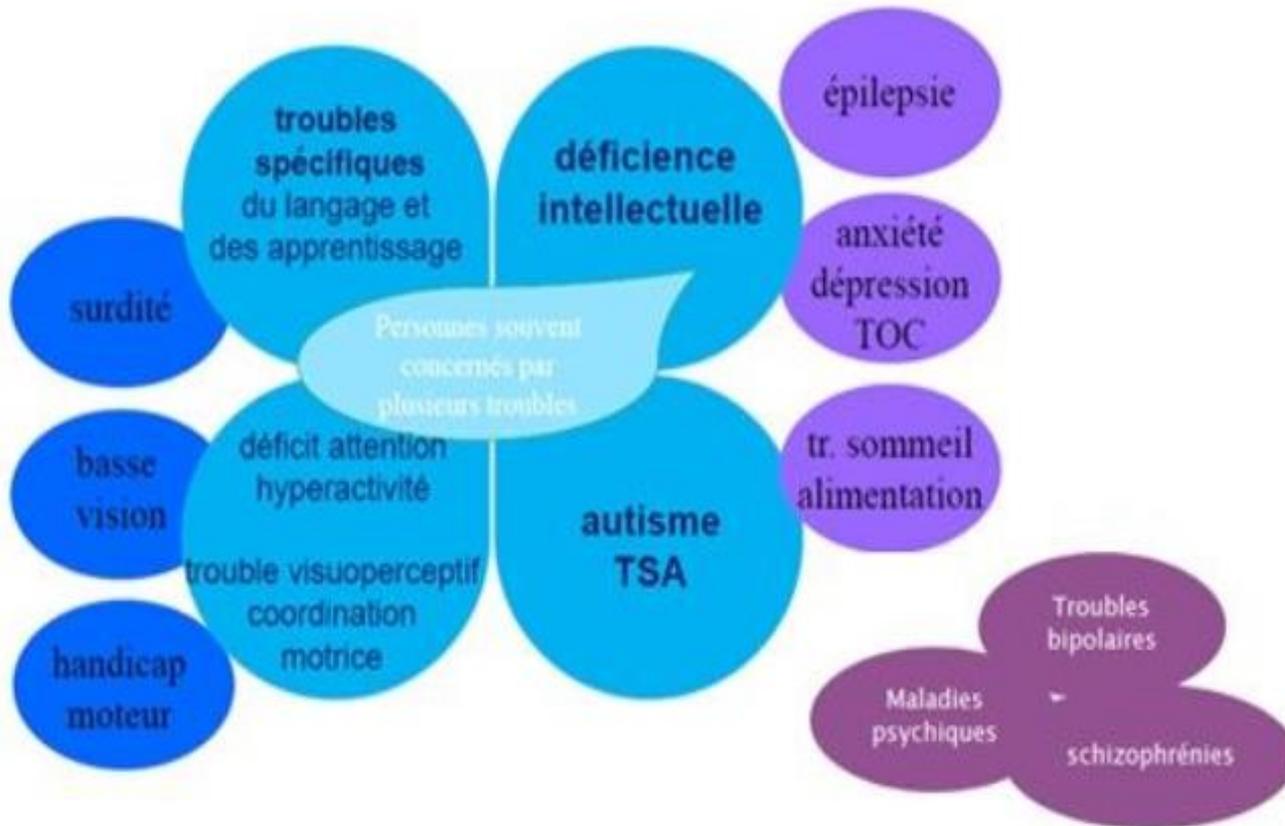


Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

Selon le DMS-5, les TND regroupent :

- Les handicaps intellectuels (troubles du développement intellectuel),
- Les troubles de la communication,
- Les troubles du spectre de l'autisme,
- Les troubles spécifiques des apprentissages (lecture, expression écrite et déficit du calcul),
- Les troubles moteurs (trouble développement de la coordination, mouvement stéréotypés, tics),
- Le déficit de l'attention/hyperactivité,
- Les autres TND, spécifiés (par exemple TND associé à une exposition prénatal à l'alcool), ou non spécifiés.

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile



Source : Filière DéfiScience (2016)

Schéma : association bretagne.com / neurogénétique

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

- Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) :
 - Parcours de bilans et interventions précoces
 - Diagnostic fonctionnel prioritairement – non systématiquement étiologique

- Contexte réglementaire: décret décembre 2018 Stratégie TND-TSA

- Contexte médical : recommandations HAS TND 2020

- Public : enfant 0-7 ans, enfants non accompagnés par une institution ou accueillis en institution mais sans prise en charge (ergo, psychomot, psycho) déjà effective

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

- Circulaire S4/2018/256 - décret 2018-1247 du 28 décembre 2018, relatif à la mise en place des plateformes d'orientation et de coordination dans le cadre du parcours de bilan et d'intervention précoce pour les enfants avec des troubles du neuro-développement.

- Ses objectifs :
 - la mise en place d'un parcours coordonné de bilan et d'intervention précoce de plus ou moins un an
 - pour les enfants de 0 à 6 ans inclus
 - accélérer l'accès à un diagnostic, favoriser les interventions sans attendre, et ainsi répondre aux problèmes « d'errance diagnostique » et de réduire les « sur-handicaps »

Est noté dans cette circulaire que les recommandations de bonnes pratiques sont celles propres à chaque TND.

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

Mise en place d'interventions **précoces** coordonnées de professionnels (psychologues, psychomotriciens, ergothérapeute) en + des professionnels conventionnés (ortho.)

→ diagnostic fonctionnel (avant dg étiologique) et prise en charge

■ Parcours au sein de la plateforme

- Repérage précoce TND : inquiétudes parents, professionnels
- Orientation par le médecin sur la plateforme via le carnet de repérage
- Validation ou non au sein de la plateforme
- Si validation :
 - Coordination entre professionnels et enclenchement du forfait précoce
 - Synthèse à mi-parcours du bilan
 - Préparation du relais : Sarthe Autonomie (ex MDPH) et structures de prise en charge

Via Forfait précoce alloué pour 15 mois maximum (sans avance de frais pour la famille)

Carnet de repérage TND

REPÉRER ET GUIDER

À REMPLIR PAR LE MÉDECIN

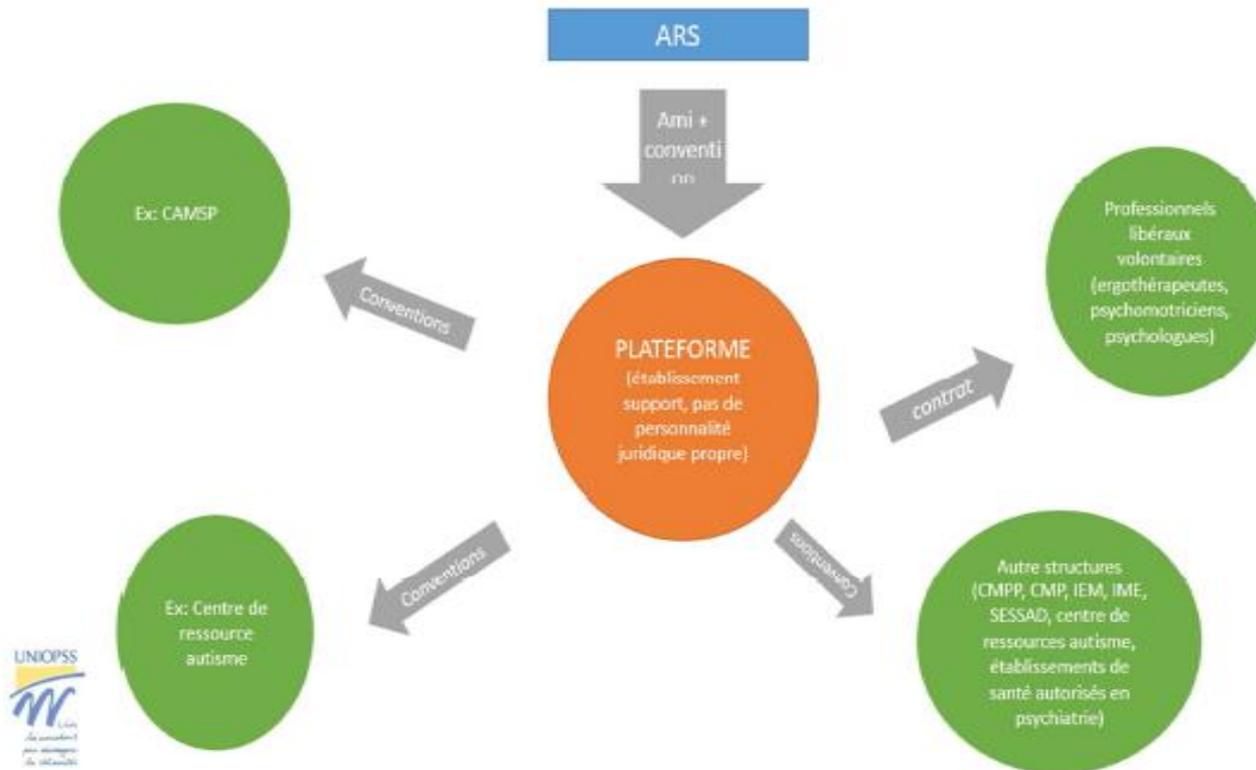


**Détecter les signes
d'un développement
inhabituel chez
les enfants de moins
de 7 ans**

- Rempli par médecin qui repère signes TND
- Envoyé au médecin de la plateforme

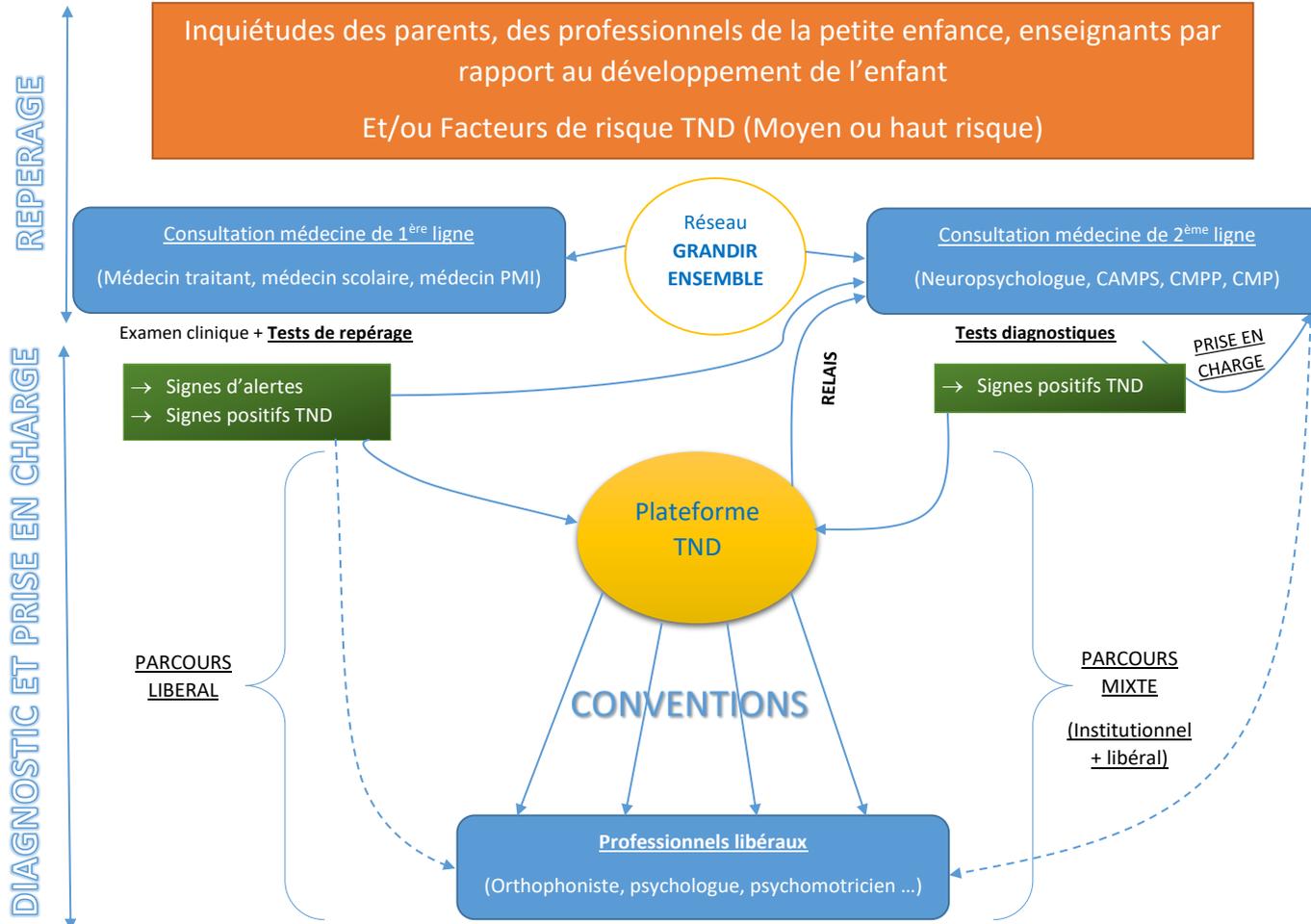
Livret de repérage = à télécharger : handicap.gouv.fr – Autisme et troubles du neuro-développement – Campagne « Agir tôt » - télécharger les outils de repérages - télécharger « détecter les signes d'un développement inhabituel chez les enfants de moins de 7 ans »

Schéma organisation plateforme



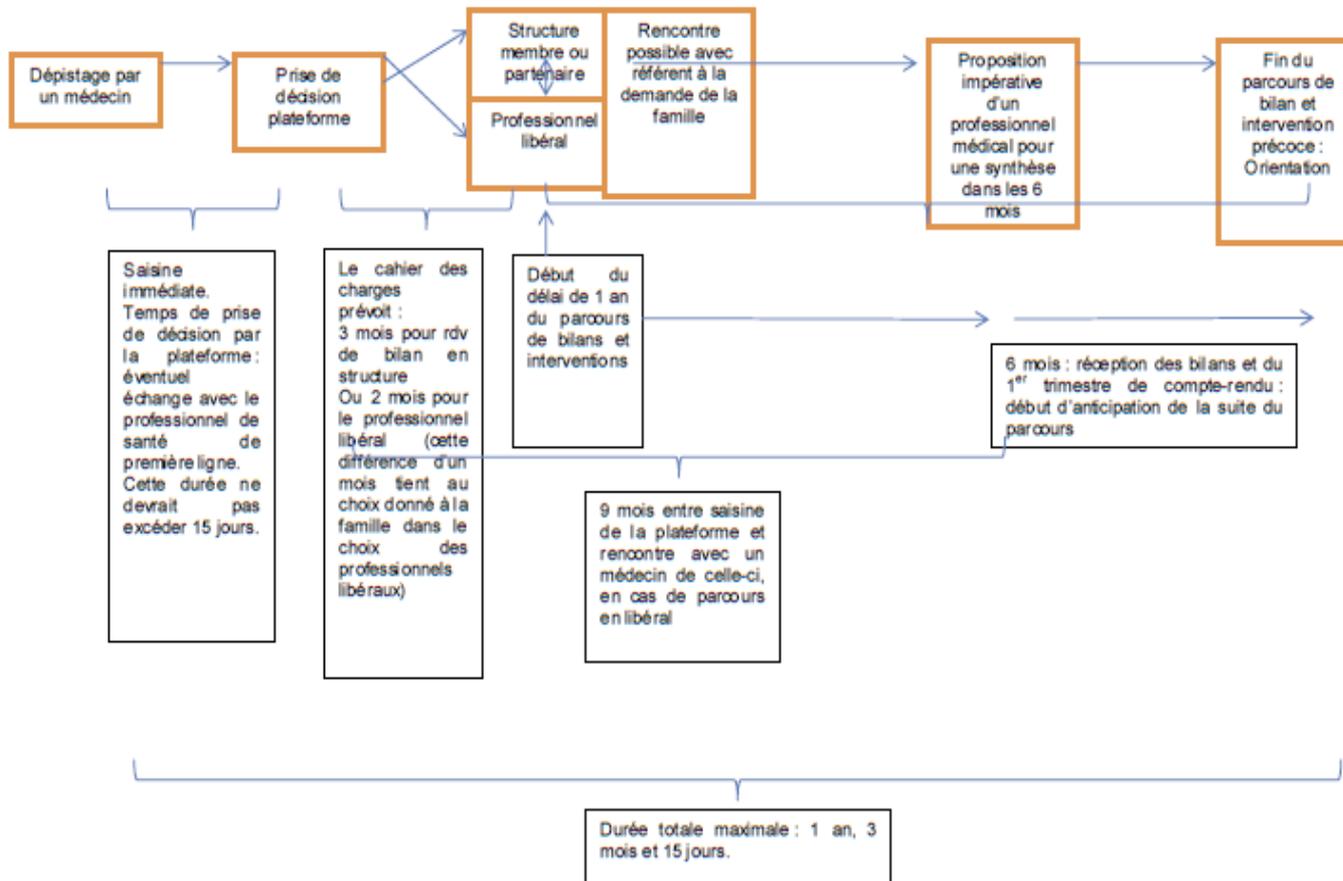
Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

Schéma plateforme sarthoise



Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

Schéma délais et saisine



Partenaires du projet :

- ARPEP (Co porteur): CMPP Dolto
- CAMSP
- CHM: pédiatrie
- ADAPEI: IME – SESSAD (précoce autisme) – UEMA - CRDA
- APAJH: SESSAD
- PMI
- Associations d'Usagers

- Sarthe Autonomie 72 (ex MDPH)
- Professionnels libéraux
- Centre de Arche ?

- SRAE TA, CRTA, CRA

■ Calendrier d'élaboration :

14/10/20 = 1^{ère} réunion des pilotes du projet – point sur l'appel à projet 2019

13/11/20 = rencontre avec Dr Sirouet du CHM

23/11/20 = RDV téléphonique avec plateforme TND Nantes (retour sur expérience)

25/11/20 = visio conférence avec les partenaires

30/11/20 = 1^{ère} réunion du COPIL

08/12/20 = groupe de travail partenarial médico-soignants + cadre/chef (EPSM-CMPP) + neuropédiatre CHM

Travail rédactionnel depuis septembre jusqu'à décembre 2020

13 janvier 2021 = envoi du dossier à l'ARS

Janvier 2021 = cartographie de professionnels libéraux à solliciter

26/1/2021: réunion de travail de porteurs projet - CMPP/PIJ

Février 2021 = recrutement des professionnels EPSM, en interne à la plateforme et conventionnement avec les libéraux repérés

Mars 2021 = méthodologie de mise en œuvre du projet

- COPIL du projet PCO
- Poursuite recrutement
- Aménagement des locaux (temporaire: 10, rue St André Le Mans- EPSM)
- Communication diverses : plaquettes, affiches et dossiers

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

Prérequis RH

Nature du professionnel	ETP – 1 ^{ère} phase	ETP Finaux	Ecart 2021/2022
Médecin Psychiatre	0.4	0.8	+0.4
Médecin Pédiatre	0.2	0.2	0
Cadre ou IDE coordinateur	0.5	1	+0.5
Psychologue	0	0.5	+0.5
Neuropsychologue	0.5	0.5	0
Secrétaire médicale	0.8	1.6	+0.8
Assistante Sociale	0	0.2	+0.2

Limites

- Mise en œuvre du projet en deux phases : 2021/2022
- Pauvreté de partenaires libéraux sur la Sarthe :
 - délai de prise en charge précoce élevé
 - Prise en charge des TND au détriment d'autres pathologies
- Inquiétudes sur les relais effectifs
- Carence médicale sur l'EPSM et des autres institutions de niveau 2 et 1
- Attente d'une extension du dispositif 7/12 ans : Td apprentissages dont TDAH

Pôle de psychiatrie infanto-juvénile

MERCI DE VOTRE ATTENTION